

Bonjour,

En complément des éléments transmis et renseignés dans le cerfa (rubrique 4.4) , au regard de la présence d'espèces protégées sur le site, nous prévoyons d'engager une procédure de demande de dérogation telle que prévue au code de l'environnement afin de garantir la bonne prise en compte de ces espèces dans le cadre du projet.

Restant disponible pour tout complément,

Cordialement,

**Directeur adjoint, en charge du développement urbain,
de la prospective et de la vie étudiante**

Pôle Stratégie Immobilière, Développement et Vie des
Campus

92 Rue Pasteur - CS 30122 - 69361 Lyon Cedex 07 - France

<http://www.universite-lyon.fr>

